

Le 17 et 18 mars  
**PARTICIPEZ  
AUX ASSISES DU SPORT  
À L'UNIVERSITÉ**

DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Je vote, tu votes, nous votons

## FSU

UNIVERSITÉS  
STAPS/SUAPS  
p.4 À 7

ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
p.8 À 11

ASSISES  
p.12 À 14

INSPE FFSU  
ET ÉCOLOGIE  
p.15

# LE SECTEUR « SUP » DU SNEP-FSU

(ESRI : Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation)

Ce bulletin est envoyé aux enseignant-es de statut de 2nd degré d'EPS, PRAG et PRCE, des STAPS, des INSPE, des SUAPS et Grandes Écoles (GE) et de la FFSU qui peuvent se syndiquer au SNEP-FSU. Sur chacun de ces secteurs, celui-ci mène une activité en lien avec les autres syndicats de la FSU, d'autres syndicats dont étudiants et d'autres organisations dont les ministères, et en rend compte régulièrement aux collègues, par mail ou sur son site. Il fait le choix d'envoyer les informations à tous-tes les enseignant-es en poste dans le Supérieur, y compris aux non syndiqué-es, parce qu'il estime nécessaire que les idées circulent, que les débats aient lieu et que des mobilisations se développent pour améliorer la situation. Si vous ne recevez pas ces informations syndicales ou connaissez des collègues qui ne les reçoivent pas, n'hésitez pas à en faire la demande à educ@snepfusu.net

## Ce travail quotidien, de longue haleine, est porté au plan national par plusieurs militant-es et secrétaires nationaux-ales

**Pascal Anger** : secrétaire national, coordinateur du secteur ESR avec toutes ses composantes, SUAPS d'Angers (49)

**Samuel Lepuissant** : responsable national SUAPS, SUAPS Rennes (35)

**Gilles Renault** : responsable national STAPS, STAPS de Rennes 2 (35)

**Bérangère Philippon** : commissaire paritaire, STAPS Grenoble (38)

**Aides au secteur :**

**Christian Couturier** : retraité conseiller FDE - CAPEPS et lien lycée - Montpellier (34)

**Claire Pontais** : retraitée et coordonnatrice réseau INSPE et Formation des enseignant-es (FDE)

**Coralie Benech** : co secrétaire générale - FDE et post concours - Lycée Paris (75)

**Julien Giraud** : responsable national Stagiaires

**Benoît Chaisy** : responsable national corpo

Liste non exhaustive car nous sommes aidé-es par un réseau national d'autres collègues en STAPS, SUAPS-GE et INSPE qui nous accompagnent dans la réflexion et l'activité. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre ces réseaux.

## Nous ne pourrions rien sans un triple apport :

- Les moyens donnés par le résultat aux élections professionnelles sous forme de décharges syndicales ;
- Les collègues syndiqué-es, qui, par leur cotisation, permettent que l'activité syndicale « de base » se déploie : confection et production des bulletins, concertations, réunions au ministère, stages syndicaux sur la sécurité, les mutations, les stagiaires, les tuteurs-rices, tenue et alimentation du site, colloques, etc... ;
- Les « correspondant-es » des STAPS, des INSPE et des SUAPS, des Grandes Ecoles, FFSU qui rendent compte des problèmes vécus, font remonter des informations, remplissent des enquêtes, et animent à leur mesure, la vie syndicale locale (si vous n'avez pas de correspondant-e SNEP-FSU dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter. (Cf. sur notre site « comment créer une Section syndicale locale d'université »).

**Que tous les collègues qui participent à cette vie démocratique indispensable soient remercié-es ici !**

### POUR INFO :

effectif global (plus ou moins - source SNEP-FSU et croisé avec les données du MESRI) dans l'ESR des enseignant-es d'EPS (Prof, Agrégé-e) en poste affecté-es en :

STAPS	SUAPS-GE	INSPE	TOTAL
Autour de 650	Autour de 750 (dont 80 environ en Écoles)	Autour de 120	Autour de 1 500

% Femme et Homme (Année de référence 2021)	% Femme	% Homme	Age médian (AM) Femme	AM Homme	Age médian (Homme et Femme)
STAPS	31 %	69 %	48 ans	52 ans	51 ans
SUAPS	28 %	72 %	51 ans	53 ans	52 ans

Les personnels de statut de 2<sup>d</sup> degré que sont les professeur-es et agrégé-es d'EPS affecté-es dans l'ESR, restent géré-es par les rectors et le MEN pour leur déroulement de carrière (avancement, promotion...) et les questions liées à leur corps d'origine. Par contre, pour leurs conditions de travail et missions (services, enseignement...) ils dépendent de leurs établissements d'affectation et des règles régissant l'ESR.

Consultez notre site SNEP-FSU et notre item enseignement supérieur : <http://www.snepfusu.net/superieur/index.php> (actualité générale et par secteur d'enseignement STAPS, SUAPS-GE et INSPE)

Sur les débats plus pédagogiques (articles sur Blocs de compétences, Parcoursup, le projet EPS universitaire, etc...), consultez également : <http://pedagogie.snepfusu.fr/category/niveaux-denseignement/universite/>

The screenshot shows the homepage of the SNEP-FSU website. At the top, there is a navigation menu with links for 'Le SNEP-FSU', 'Ma Carrière', 'Mon Métier', 'Les Secteurs', 'Actualités', 'Agir !', and 'Adhérer'. Below the menu, there is a main section titled 'Enseignement Supérieur' with a sub-section 'STAPS - SUAPS - GE' showing a count of 18. A prominent yellow banner reads 'Communiqué à l'attention de EPS concernant le CAPEPS' dated 29 septembre 2022. Below this, there are several news items with images and titles: 'LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ', 'Budget 2023 du MESRI : la poursuite du...', 'Budget 2023 pour l'ESR : les universités...', and 'Retour universitaire : un déengagement de l'État...'. The website has a clean, professional layout with a red and white color scheme.

## L'EPS, LES APSA, LES ENSEIGNANT·ES D'EPS PARTIES INTÉGRANTES DE L'ESR.

- Ce bulletin est envoyé à toute la profession affectée dans l'ESR et à la FFSU dont nous avons les adresses (syndiqué·es et non syndiqué·es).
- Des anciens bulletins sur le Supérieur sont disponibles sur notre site (rubrique Actualités/Publications). Le dernier, N° 997 d'avril 2022 était particulièrement axé sur les problématiques métiers des secteurs avec des interviews de collègues ... Le N° 981 supplément de novembre 2021 portait sur les conditions d'exercices/ services (corpo/ droits et obligations/ Protection fonctionnelle/ HC/ congés / environnement (CT/ CHSCT...)).

## SOMMAIRE

### LE SECTEUR « SUP » DU SNEP-FSU p.2

#### Édito p.3

- Pour donner un autre horizon à nos métiers d'éducation et de formation : redressons la tête !
- L'EPS, les APSA, les enseignant·es d'EPS parties intégrantes de l'ESR.

### BUDGET 2023 DU MESRI p.4

- L'EPS au ministère de l'éducation nationale : 1981-2021.

### STAPS p.5

- Continuer à nous organiser collectivement.

### SUAPS p.6-7

- Quelques problématiques actuelles en SUAPS et G.E.
- Politisons les conflits interpersonnels.
- Communiqué de presse du SNEP-FSU à l'IG EPS sur le CAPEPS.

### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES p.8-11

- Élections professionnelles dans toute la fonction publique.
- Des enjeux majeurs pour ces élections professionnelles.
- Quels rôles ont les différentes instances portées à vos votes ?
- Qui sont vos élu·es et quel(s) rôle(s) dans ces instances pour 4 ans ?
- Votes des vacataires et contractuel·les.
- Modalités de vote.

### ASSISES DU « SPORT » À L'UNIVERSITÉ p.12-14

- Quelles pratiques, formations et recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques.
- Programme.

### INSPE - FFSU - ÉCOLOGIE p.15

- Pour faire avancer le sport de compétition universitaire il faut que les carrières des directeur·rices FFSU avancent aussi.
- SNEP-FSU et écologie.
- INSPE et formation des enseignant·es (FDE).

### FICHE DE SYNDICALISATION p.16

## ÉDITO

### POUR DONNER UN AUTRE HORIZON À NOS MÉTIERS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION : REDRESSONS LA TÊTE !

De nombreuses mobilisations pour l'indexation des salaires, la revalorisation, l'emploi, les retraites, la défense des services publics dont l'ESR ont eu lieu depuis la rentrée. Mais aussi pour l'urgente bifurcation écologique, contre la casse des lycées professionnels, pour la justice sociale et la redistribution des richesses... ceci à l'appel de nos organisations syndicales le 29/09 et le 18/10. Ces mobilisations, ainsi que des marches citoyennes contre les politiques du gouvernement, ont rassemblé des centaines de milliers de personnes. La société Française ne se résigne pas. C'est un point d'appui fort pour contrer le néolibéralisme que nous subissons, mais aussi la montée de l'extrême droite et de leurs idées constatées en France comme dans d'autres pays d'Europe.

Dans notre secteur, l'autonomie des universités et la contrainte budgétaire constituent les 2 aspects d'une même aliénation et nous empêchent de remplir nos missions de service public. La volonté politique de poursuivre « coûte que coûte » le sous-investissement budgétaire et de pousser les universités à devenir des établissements publics expérimentaux (EPE) sont des vecteurs qui destructurent plus encore nos métiers et notre quotidien.

Face à ce contexte, le SNEP et la FSU, avec d'autres mouvements, avec les collègues, poursuivront ces mobilisations pour porter nos revendications de formations de qualité et mettre aussi en avant nos contre-propositions face au projet de société néolibéral. Pour cela il nous faut continuer à reconstruire ou amplifier les liens collectifs, les temps d'échanges, du lieu de travail local au national. Il nous faut redonner confiance, réinvestir le collectif comme un pouvoir d'agir. L'outil syndical est un trait d'union pour cela, un endroit de lutte, de perspective pour nos métiers et de convivialité pour les travailleurs et travailleuses que les « réformes » isolent et fragilisent.

Trois actions sont à votre portée immédiate : se syndiquer, voter FSU aux élections professionnelles de décembre et participer aux assises du « sport à l'université » les 17 et 18 mars à Rennes.

Ensemble nous serons plus forts : votons FSU - Pour voter SNEP, je clique FSU !

**Coralie BÉNECH**

Co-Secrétaire générale  
coralie.benech@snepfsu.net

**Samuel LEPUISSANT**

Responsable national SUAPS  
samuel.lepuissant@snepfsu.net

**Pascal ANGER**

Secrétaire national  
pascal.anger@snepfsu.net

**Gilles RENAULT**

Responsable national STAPS  
gilles.renault@snepfsu.net

# BUDGET 2023 DU MESRI :

## LA POURSUITE DU MÉPRIS PAR LES CHIFFRES POUR LES STAPS, SUAPS ET FFSU...

**N**ous écrivions dans le dernier bulletin : « Rentrée universitaire : la poursuite du désengagement de l'État... ». En effet, l'annonce « exceptionnelle » du gouvernement de la hausse du budget 2023 de l'ESR de 1,5 Milliard (Mds) soit + 5,11 %, ne compensera même pas l'inflation estimée (la banque de France l'estime jusqu'à 6,9 %). Rappelons aussi que l'État ne compensera pas l'augmentation du point d'indice de 3,5 % de juillet 2022 à décembre 2022. Les établissements devront puiser dans leur fond de réserve. (Pour 2023 cela est compensé).

Alors en épluchant le PF2023 à travers son programme (P.) 231 « vie étudiante » comprenant les SUAPS et la FFSU et son programme 150 « formations supérieures et recherche » intégrant les STAPS, INSPE nous constatons :

**Pour le P.231**, c'est la même somme de subvention pour charge de service public (SCSP) qui est maintenue, soit 22,1 millions (ms) se répartissant entre vie de campus, SUMPPS et SUAPS, ceci depuis 2018 (!!!). Avec l'inflation additionnée sur ces années et en particulier 2022 et 2023 donc, c'est un recul permanent qui s'amplifie. Idem pour la FFSU qui reste bloquée à 5,3 ms depuis des années. Au total, c'est une diminution du pouvoir d'agir pour nos services. Nous devons juste nous contenter de savoir que selon les écrits du P.231 : « *les SUAPS sont un acteur central de la politique du sport à l'université, en*

*complémentarité de l'action de la FFSU... »*. La contribution vie étudiante et de campus (CVEC), « taxe » (selon le P.231) de 95 euros (+3,5 % p/r 2022) payés par les étudiant-es non boursier-es est considéré « *comme le levier de dynamisation de la vie étudiante* ». Cette CVEC reste toujours une diversion masquant le non-investissement public sur ces sujets.

**Pour le P.150**, on passe en crédit de paiement de 14,2 Mds à 14,9 Mds, soit + 4,87 %, donc sûrement moins que l'inflation ! Cqfd. Notre suivi du plan STAPS portant sur les réponses de 39 établissements sur 49 indique d'ores et déjà que 8 postes ont disparu des 80 annoncés par Vidal. Savourons un des objectifs du P.150 qui est d' « *Améliorer l'efficacité des opérateurs* » sous l'austérité ! Pointons aussi les 95 millions de dotation pour les établissements privés (c'est à la hauteur de ce qu'il faudrait pour le STAPS !!!).

L'annonce de + 788 emplois sera pour beaucoup de l'emploi contractuel et on reste très loin des besoins reconnus. Il faudrait 7 000 recrutements par an pour l'université, sur 10 ans, pour juste avoir des taux d'encadrement décents.

**Aussi les luttes pour des moyens, des conditions de travail et une revalorisation sont incontournables.**

✉ [pascal.anger@snepfsu.net](mailto:pascal.anger@snepfsu.net)

### Rappel du JdD 2022 et cette année ?

« 26 janvier 2022 : jour du dépassement à l'université (JdD) »

C'était le jour à partir duquel l'université ne fonctionne plus que « grâce » aux heures non statutaires jusqu'à la fin de l'année universitaire ; c'est-à-dire avec les heures complémentaires (HC), les contractuel-les et vacataires. A cette date, tout le volume horaire correspondant aux obligations de services des enseignant-es et enseignant-es chercheur-es (EC) a déjà été consommé. Ce calcul national<sup>(1)</sup> du SNESUP-FSU était inspiré de ce que nous avons lancé en STAPS où le JdD était atteint dès :

- le 1/12/2021 pour celui de Bobigny,
- le 11/12 Marne la Vallée,
- le 13/12 Rouen, le 12/01/2022 Rennes,
- le 13/01 Orléans,
- le 15/01 le Mans, ....

Ce JdD du 26/01 est une moyenne et renvoie au fait qu'il y a aussi des grosses disparités de moyens entre universités et au sein de celles-ci ; et que les UFR STAPS sont bien une des filières les plus sous-dotées. Ces éléments ne faisaient que réaffirmer le sous-investissement reconnu officiellement.

**Et cette année ?**

(1) Cf. <https://lesite.snepfsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/suaps-ge/jour-du-depassement-a-luniversite>

## L'EPS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : 1981-2021

Le livre sur les 40 ans de l'EPS au MEN est sorti, passez commande !

Le SNEP-FSU a organisé un colloque, le 7 octobre 2021, pour fêter les 40 ans de l'intégration de l'EPS au sein du MEN. Cette journée a donné lieu à de nombreux témoignages sur la question des transformations disciplinaires, les mutations pro-

fessionnelles et les enjeux militants.

Cet ouvrage, réalisé en collaboration avec la Revue EPS, sera disponible auprès des militant-es en académie au tarif préférentiel de 10€. Il peut être également commandé

moyennant 5,50€ de frais de port auprès du SNEP-FSU en adressant un mail à : [tresorerie@snepfsu.net](mailto:tresorerie@snepfsu.net)

Attention, le tirage est limité, il n'y en aura pas pour tout le monde...



# CONTINUER À NOUS ORGANISER COLLECTIVEMENT

## POUR POURSUIVRE LES MOBILISATIONS LOCALES ET NATIONALES

Les mobilisations des STAPS en 2021 ont permis d'obtenir un plan d'urgence pour les départements de 5 millions d'euros et quelques postes supplémentaires attribués à certaines UFR par les universités. Ce plan a été jugé dès le départ totalement insuffisant face aux manques de moyens des UFR STAPS ; nous estimions à mille le nombre de créations nécessaires pour rattraper le taux d'encadrement moyen de l'université française. Il n'en reste pas moins que les UFR STAPS du pays avaient un besoin criant de ces 80 postes.

Depuis quelques mois, nous réalisons un suivi du plan Vidal. Sans avoir pu recenser à ce jour l'intégralité des recrutements des STAPS de France pour cette année et l'année 2023, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que 8 postes sur les 80 ont disparu. Sans doute plus d'une dizaine au total.

**Pourquoi ?** Parce que le ministère a attribué des enveloppes de 60, 120 ou 180 mille euros correspondant à 1,2 ou 3 postes et communiquait sur 80 créations de postes. Oui mais voilà, les universités ont budgétisé le coût moyen d'un poste et celui-ci sur une carrière est estimé autour de 85 000 euros. 60 000 euros contre 80 000, il manque des sous dans l'enveloppe !

En conséquence, les décisions des universités ont été très variables. Soit l'Université prenait sur ses fonds propres pour compléter (par ex : Le Mans), soit elle ne le voulait ou ne le pouvait pas et un poste communiqué par Vidal en 2021 disparaît alors en 2022 (par ex : Rennes a reçu 180 000 euros mais ne créera que 2 postes.)

De manière à être complet, nous avons remarqué que certaines universités, après avoir créé un ou deux postes, ont décidé d'attribuer le reliquat de l'enveloppe à des postes de contractuel·les ou d'ATER. Des postes non pérennes quand Vidal annonçait 80 postes pérennes.

Non seulement ce plan était insuffisant, mais l'annonce de la création de 80 postes était mensongère.

Notre travail de recueil d'informations nous amène à dénoncer l'opacité des décisions des universités. La souffrance des person-

nels liée à la charge de travail est réelle, mais s'y ajoute parfois des environnements de travail malsains et/ou conflictuels. Des collègues nous annoncent être incapables de confirmer que leur Université a bien fait une demande au ministère dans le cadre du plan Vidal en temps et en heure. D'autres n'ont pas eu d'informations sur le montant obtenu. D'autres encore n'ont pas pu exprimer leurs besoins en termes de formation des étudiant·es. Certain·es n'ont eu accès à aucun diagnostic des taux de couverture par les titulaires des différentes formations dans leur UFR. Enfin, le processus de décision dans les UFR est perçu comme particulièrement opaque par de nombreux collectifs d'enseignant·es. Nous agissons en soutien de l'ensemble des personnels du second degré en STAPS qui subissent l'opacité des processus de décisions.

En arrière-plan de ces processus décisionnels opaques se posent des visions différentes du rôle des enseignant·es du second degré en STAPS. Ces derniers sont indispensables à la formation des étudiant·es dans les APSA dans toutes les mentions, mais certaines directions d'UFR et présidences d'Universités perçoivent la renommée de leurs établissements au nombre d'enseignant·es chercheur·es de la structure et se lancent dans des transformations de poste d'enseignant·e du second degré en poste d'enseignant·e chercheur·e sans fondements du point de vue de la formation des étudiant·es. (cf Grenoble)

**La question de l'enseignement des APSA en STAPS** et du rôle des statuts de second degré (prof EPS et agrégé·e que l'on nomme en langage courant PRAG et PRCE) dans les structures sera au cœur des Assises du Sport à l'Université que nous animerons à Rennes les 17 et 18 mars 2023. Charge de travail, reconnaissance des responsabilités, formation et partage d'expérience des seconds degrés en STAPS et à l'Université : nous devons en parler !

**Enfin, nous constatons** une volonté des collègues de structurer collectivement leurs luttes professionnelles face à la détérioration de leurs conditions de travail et de rémunération. Les arrêts de travail de collègues à bout, les démissions de res-

ponsabilités intenable, les lassitudes face aux réformes de formation mal conçues et les dilemmes entre sentiment de mal faire son travail et nécessité de faire tourner les UFR sont le quotidien des personnels en STAPS. Les Assemblées Générales nationales (en visio) que nous organisons permettent de réinscrire les souffrances individuelles constatées dans une succession de décisions politiques et de construire une connaissance syndicale partagée, à même de rompre avec l'isolement ressenti par certain·es d'entre nous dans leurs UFR.

**Notre dernière alerte**, concernant les STAPS, porte sur la mention Éducation et Motricité. Les collègues (INSPE/STAPS) sortent éreinté·es par la réforme de la formation des enseignant·es de Blanquer. La co-gestion STAPS-INSPE des masters MEEF s'en trouve particulièrement affectée ; les collègues ne peuvent dispenser aux étudiant·es l'ensemble des heures maquettes des formations, ne peuvent visiter les étudiant·es en stage, sont parfois contraint·es par réflexe de survie ou par imposition de leurs directions de baisser les capacités d'accueil des master MEEF. Il s'en suit soit une désaffection des étudiant·es pour la filière EM, soit un taux de pression important à l'entrée en master qui rend bien utopique le droit à la poursuite d'études.

Notre tâche collective pour permettre d'exercer nos métiers dans des conditions correctes, pour faire valoir notre expertise de formation face à des logiques universitaires parfois dénuées de sens, pour dispenser une formation dans les APSA de qualité à nos étudiant·es est grande.

L'organisation de cette lutte au sein d'une structure syndicale est le moyen le plus efficace de mener à bien notre tâche. Voilà pourquoi nous vous invitons à **voter du 1<sup>er</sup> au 8 décembre aux élections professionnelles pour les listes FSU aux CSA et CAP. Ce vote est indispensable pour construire le rapport de force.**

✉ [gilles.renault@snefsu.net](mailto:gilles.renault@snefsu.net)

# QUELQUES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES EN SUAPS ET G.E

Les contraintes énergétiques vont peser sur nombre d'universités (donc SUAPS et GE) cet hiver. Des restrictions sur l'accès aux piscines (fermetures), sur l'abaissement de la température de l'eau (quid des conditions de nage pour les débutant-es ?), fermetures d'Universités pendant 1 ou 2 semaines. La question de la vétusté des ESU et de leur écoresponsabilité est une problématique traitée par le SNEP-FSU

**La fonction de direction** est coûteuse en temps et questionne les rapports professionnels entre collègues. Les conflits opposant « direction » et collègues sont de plus en plus fréquents. En l'absence de cadrage officiel de la fonction et au vu des interprétations locales, le SNEP-FSU appelle les collègues de SUAPS à échanger pour définir les périmètres de la fonction et les modalités d'échanges entre direction et collègues. Dans le même sens, le service, doit appuyer collectivement une demande de prise en compte, par l'Université, d'éléments de valorisation salariale, financière, de décharges de service des fonctions de direction et de responsabilités administratives et pédagogiques (SHNU, Vie Campus...).

**La CVEC :** Si l'on se fie à l'impact sur les budgets des SUAPS, cette manne financière représente une avancée (investissements avec des possibilités de reprogrammation pour des projets à 4-5 ans, fonctionnement, heures péda de vacances,

moniteur-rices étudiant-es...). Néanmoins, cet apport financier sort de la « poche » des étudiant-es. De plus, il est inégalement réparti nationalement car il n'est pas fléché. Des variations locales démontrent l'ancrage et les enjeux de pouvoir entre certains services (Culturels, santé...). Le SNEP-FSU est attaché à ce que le budget de l'ESRI soit abondé financièrement d'un montant équivalent, équitablement réparti et fléché vers les services pour leur fonctionnement.

**L'emploi SUAPS :** Une nouvelle fois les diversités, donc les inégalités territoriales sont flagrantes. Certaines Universités gèlent des supports SUAPS après des mutations ou des départs en retraite. D'autres transforment des PAST en poste de titulaires ou l'inverse, ne remettent pas un poste de titulaire au mouvement mais recrutent un CDD de 384h (Cdisable 3 ans plus tard). Il est difficile maintenant d'avoir une vision claire de l'emploi nationalement en SUAPS. Il existe très peu de créations. Dans le meilleur des cas il y a renouvellement d'un poste. Dans les cas de réduction des dépenses il y a la proposition de recruter un-e agent-e contractuel-le (il serait intéressant de visualiser et de comparer les fiches de ces postes au niveau national. Si vous en avez des exemplaires nous vous remercions de nous les envoyer). Le SNEP-FSU estime qu'il faudrait recruter 600 profs d'EPS pour mener une réelle politique de développement des APSA dans l'ESRI.

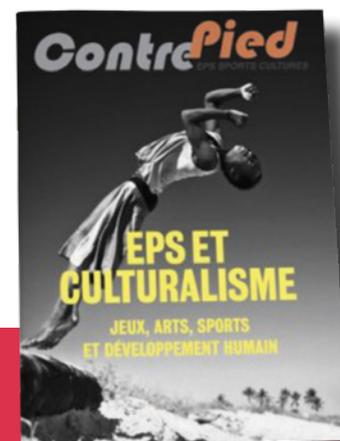
**La place des SUAPS dans les E.PE :** Les Établissements Publics Expérimentaux sont les nouveaux chevaux de Troie des politiques de mise en concurrence des sites Universitaires pour lesquels le Ministère fait miroiter des subventions supplémentaires, pour ceux qui « fusionneront », en expérimentant d'autres modes de fonctionnement des instances. Au travers des exemples de Nice, de Lyon ou Rennes l'avenir des Services des Sports est en jeu dans des orientations diverses et souvent opaques. Les collègues de Nice, mobilisés avec l'aide du SNEP-FSU, ont pu finalement obtenir la nomination d'un directeur (un professeur d'EPS) alors que sa disparition était annoncée au début, via la mise sous tutelle du service des Sports sous celle de la Division de la Vie Universitaire. Sur Lyon, la fusion des Universités Lyon 1 et Lyon 2 (2024) n'augure rien de bon pour les services des Sports. Exclu-es des débats et enjoint-es à suivre le mouvement de fusion, les collègues EPS se sentent désengagés et mis-es à l'écart des décisions. Sur Rennes l'EPE, effectif en janvier 2023, se fera sans l'Université de Rennes 2 qui reste établissement associé et non composante, ce qui lui assure la conservation de sa Personnalité Morale et Juridique. Néanmoins, le SUAPS qui est déjà Inter Universitaire s'emploie à démontrer les enjeux en postes et équipements sportifs pour absorber les établissements et écoles n'ayant aucune offre pour leurs étudiant-es.

✉ [samuel.lepuissant@snepfsu.net](mailto:samuel.lepuissant@snepfsu.net)



COMMUNIQUÉ DU SNEP-FSU, SECTEUR SUP, À L'ATTENTION DE L'IG EPS CONCERNANT LE CAPEPS

<https://lesite.snepfsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/staps/communique-a-lattention-de-lig-eps-concernant-le-capeps/>



**Centre EPS et Société  
et sa revue ContrePied :**

des ressources pour  
notre formation continue.

Visitez le site

[www.epsetsociete.fr/](http://www.epsetsociete.fr/)

# POLITISONS LES CONFLITS INTERPERSONNELS

Le SNEP-FSU est de plus en plus informé et sollicité par des dossiers révélant des tensions au sein des SUAPS (30 depuis janvier 2022) et des STAPS aussi. Sans nier l'existence de dysfonctionnements chez certain-es collègues, nous souhaitons porter l'éclairage sur les contextes professionnels qui font naître ce type de conflits.

Via les nombreuses rencontres (réunions, visio) que nous avons avec les collègues en SUAPS, nous remontent, de plus en plus, des cas de tensions avec les directions des SUAPS. Pour les collègues en responsabilité de la direction, le pilotage d'un service est extrêmement compliqué. Peu de collègues sont préparés à cette fonction. L'accompagnement du GNDS sur ce point est indispensable. C'est une fonction chronophage, coûteuse en énergie, complexe et mal reconnue (décharge et/ou primes). Même accompagné-e d'un-e directeur-ice adjoint-e et/ou d'un travail collectif avec les collègues, la surcharge de travail et de responsabilités peut amener des tensions sur certains dossiers. C'est pour cette raison que le SNEP-FSU encourage les collègues et les directions à valoriser la collégialité (dont égalité entre pairs) et la démocratie dans le fonctionnement des services. La distribution, le partage des dossiers entre les collègues (vie campus, évaluation, communication, installations, SHNU, AS...) est sans doute l'assu-

rance d'une fluidification des relations de part la mise en débat des orientations sur chaque dossier. C'est un fonctionnement qui aide à favoriser les rotations sur les directions. Le travail et les décisions collectives ne sont pas des contraintes ou pertes de temps mais les garants de décisions qui pourraient paraître, autrement, autoritaires. Un indicateur de bonne santé démocratique dans un service : lorsque, quel que soit le sujet, plus aucun mail n'est rédigé et signé autrement qu'avec « nous » au lieu de « je ».

Les évolutions managériales au sein des services publics tendent à prôner l'individualisation des carrières, des postes, des compétences... Le SNEP-FSU porte une autre conception du fonctionnement d'un service, en valorisant les enjeux de la construction collective du contexte professionnel.

## Tirons les fils politiques des conflits interpersonnels :

Des tensions sur l'utilisation d'un équipement sportif partagé (STAPS, clubs...) ont d'abord pour origine que l'augmentation démographique des publics étudiants n'est pas suivie d'investissements en équipements sportifs universitaires au plan national.

Des tensions sur le calcul des heures effectives, déclarées, payées ont d'abord pour origine la question de la baisse du niveau de vie des enseignant-es ne provient pas

des contraintes locales (nb H.C max, calcul des heures AS...) mais du gel de la valeur du point d'indice depuis des années.

Des tensions liées à la difficulté d'un-e collègue d'accéder à la Classe exceptionnelle ont d'abord pour origine que les taux d'accès sont dépendants du budget alloué par l'État à l'avancement de ses agent-es.

**Et surtout des tensions sur la charge de travail** qui sont surtout liées à la non-crédation de postes de titulaires. Ceci dans un contexte où il y a les 8 missions à effectuer, combinées à une augmentation des effectifs étudiant-es et des besoins. La politique lui, budget des Heures complémentaires au lieu de créations de postes. Ces HC prises aussi par les titulaires, pour répondre aux besoins, aggravent nos conditions de travail. Et la boucle « à tension » est bouclée.

Plus que jamais les conflits ont une origine politique. Plus que jamais l'engagement auprès du SNEP-FSU détient un sens pour peser collectivement vers la réduction des contextes professionnels, sources de potentiels conflits. **Voter FSU aux élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8/12 fera partie de cet engagement**

✉ [samuel.lepuissant@snefpsu.net](mailto:samuel.lepuissant@snefpsu.net)

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

**Démocratie à défendre  
et à promouvoir dans la fonction publique (FP)**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre par vos votes électroniques :**

**Faites-vous entendre !  
POUR VOTER SNEP, CLIQUEZ FSU !**

**D**ans le cadre d'une conception très « verticale » de l'organisation des pouvoirs, les décisions du précédent quinquennat ont cherché à affaiblir le syndicalisme, à défaire tout ce qui peut représenter un contre-pouvoir dans la société, à éliminer tout ce qui peut constituer un frein aux méthodes agressives et opaques du néo management dans les services, à commencer par les universités. La loi de transformation de la Fonction publique (LTFP de 2019) en est un des vecteurs qui vise à terme la dislocation voire la destruction de la FP, par l'affaiblissement du fonctionnariat au profit de la contractualisation. Mais rien n'est écrit en particulier si nous votons tous et toutes.

**Alors VOTEZ !** Faites entendre votre voix.

**S'abstenir** continuerait à affaiblir considérablement la démocratie professionnelle, gagnée par les générations précédentes, qui permet d'avoir des élu-es des personnels dans les instances prévues. Dans celles-ci, le SNEP et la FSU font ce qu'ils annoncent dans leurs orientations (ici pas

de promesses non tenues !). Ils les mettent en œuvre sur la base des principes et des valeurs explicites de défense et promotion des personnels et des services publics.

**Le vote** se déroule dans un contexte d'austérité et de déréglementation qui génère la concurrence entre les établissements et les personnels. Le MESRI pousse à ce que nos carrières et nos salaires soient de plus en plus gérés localement et individualisés. L'ensemble engendre des dérives inégalitaires, arbitraires, la fin de solidarités collectives, des conflits interpersonnels, de la souffrance et une remise en cause des métiers, du travail et du sens de ceux-ci ...

**Ce vote à ces élections connaît quelques changements** de règles et de types d'instances :

**mais les enjeux demeurent cruciaux notamment sur les « CSA »** (cf. p.9) !

**Des changements :**

Des changements que nous avons dénoncés et nous continuons à vouloir abroger la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP). Cette loi a minoré le rôle

des commissions paritaires (CP). Elle les réorganise mais ne les supprime pas. Elles gardent encore un rôle d'expression, de représentativité et de recours par rapport aux carrières, notation, avancement d'échelon, promotions de classe et de corps, congés formations, mesures disciplinaires, ... Par ailleurs ces commissions paritaires sont organisées maintenant autour de regroupement de corps. Les professeur·es d'EPS (statut particulier) sont maintenant regroupé·es avec tous les statuts de second degré (dont agrégé·e).

**Par ailleurs, le vote électronique sera la règle** sauf dérogation (cf. modalités p.11). Les titulaires auront 4 votes à faire (cf. tableau p.11)

Nous voterons pour des nouveaux comités sociaux et d'administration (CSA) et d'établissement qui sont créés. Ils se substituent du local au national aux précédents comités techniques (CT) et intègrent les ex CHSCT sous la forme d'une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT).

Enfin et surtout nous voterons sur le sigle de notre fédération la FSU et non plus sur le sigle de nos syndicats nationaux dont le SNEP, SNESup, SNC et SNASUB (biatss)... Néanmoins, ces listes FSU seront toujours constituées de candidat·es de nos syndicats nationaux, élu·es pour 4 ans.

**Alors, pour VOTER SNEP,  
je clique FSU !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## DES ENJEUX MAJEURS POUR CES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.

**1/ Voter, c'est déjà décider. Le taux de participation doit être massif !** Ceci pour faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair aux ministères : avec la FSU et l'ensemble de ses syndicats dont le SNEP, exiger l'augmentation de nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail. Pour faire gagner l'éducation, la formation et la recherche, nous avons besoin de votre vote.

**2/ Ces instances et ces élections sont des espaces de luttes,** comparables à des manifestations ou des mouvements sociaux, sans s'y substituer bien évidemment. Ces élections contribuent fondamentalement à la construction du rapport de forces politiques. Il est indispensable de faire vivre ces instances et leurs expressions, au moment où les gouvernements successifs et les médias veulent empêcher

tous débats ou alternatives.  
**Donc Votons !**

3/ Dans ces instances nous voulons garantir la défense individuelle, morale, matérielle de chaque collègue, quelle que soit sa catégorie, son statut ou non, son lieu d'exercice.

**Par le vote massif vers le sigle FSU, nos syndicats nationaux ne pourront pas être cantonnés à de simples commentateurs !**

Consolider et renforcer la représentativité des revendications portées par le SNEP et la FSU. Confirmer leur poids dans les négociations spécifiques de ministères, et dans les négociations générales dans la fonction publique et interprofessionnelles.

**Faites advenir la FSU comme première organisation syndicale de la Fonction Publique !**

## QUELS RÔLES ONT LES DIFFÉRENTES INSTANCES PORTÉES À VOS VOTES ?

**A/ Les Comités Sociaux d'Administration (CSA) serviront à quoi, de l'établissement au CSA national ? (2 votes à faire : un national et un local)**

Ce CSA traitera de toutes les règles concernant toutes les catégories de personnel (y compris non titulaires), les campagnes d'emploi, le budget, les services, l'organisation du travail, la politique indemnitaire, ...

Ce CSA fusionne donc aussi les CHSCT. Ainsi des représentant-es du CSA (et des suppléant-es désigné-es par les organisations syndicales) siègeront également dans une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSA dit « FS-SSCT ». Un état des lieux de la situation de l'établissement (bilan social, hygiène et sécurité, etc.) doit lui être présenté annuellement.

**Les avis et votes du CSA auront une résonance publique, un impact sur la vie politique et le fonctionnement des établissements et du ministère.**

**Composition du CSA :** il est une instance constituée de représentant-es de TOUT le personnel titulaire (enseignant-es, enseignant-es chercheur-es, BIATSS, infirmières, assistantes sociales) : 20 membres, titulaires et suppléant-es, présenté-es par des organisations syndicales sur leur sigle fédéral (pour nous FSU).

**De ces CSA seront constituées les nouvelles formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSA dites « FS-SSCT » (ex CHSCT).** Nous, la FSU, y porterons les analyses des risques professionnels (y compris les risques psycho-sociaux et managériaux,...), des contributions à leurs préventions, notamment du harcèlement moral et sexuel, des demandes de visites de services et

enquêtes à la suite d'accidents du travail. Les élu-es agissent auprès des collègues et sont consulté-es sur les projets d'aménagement importants. Ils peuvent dès qu'il le faut, rappeler la responsabilité du-e de la chef-fe d'établissement (président-e d'univ) en matière de prévention, de sécurité, de garantie de l'intégrité physique et psychique de tous les personnels.

**Dans ces CSA, du national au local, la FSU revendiquera en général et pour les statuts de second degré :**

Les revendications des personnels pour améliorer leurs conditions de travail et le service public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR). Nous voulons reprendre en main collectivement et démocratiquement la qualité, le sens de notre travail et de nos fonctions.

**Plus précisément, nous défendrons :**

- En premier lieu, des dotations conséquentes aux services et aux composantes, un regard sur la gestion et répartition des moyens dont des postes, des plans de formation permettant l'évolution professionnelle, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- L'arrêt des gels de postes, des suppressions de postes et demandons des créations de postes statutaires à hauteur des besoins.
- Les mesures de titularisation et de stabilisation des contractuel-les.
- La réduction des tâches administratives des personnels d'enseignement et de recherche et le recrutement de personnels BIATSS titulaires correspondant à ces tâches.

## QUI SONT VOS ÉLU·ES ET QUEL(S) RÔLE(S) DANS CES INSTANCES POUR 4 ANS ?

Nos candidat·es (SNEP-FSU) sont des collègues en activité, en prise avec les réalités du terrain. À l'écoute de vos problèmes, à même d'apporter les réponses les mieux adaptées. Ces personnes conseillent et informent, agissent pour le respect des droits individuels et collectifs, contrôlent les décisions de l'administration quand cela est possible et proposent des améliorations aux dispositions réglementaires. Leurs interventions permettent d'obtenir notamment des révisions de notes, des corrections d'erreurs administratives et les rattrapages induits (oublis, barèmes erronés, etc...). Nos élu·es en rendent compte aussi à la profession.

- Le droit à congés : des règles claires concernant la reconnaissance des jours fériés, congés maladie, de maternité/paternité et familiaux dans les services de tous les personnels ; et le respect du droit à la déconnexion .
- La fin des « expérimentations » visant à la casse des cadres nationaux.
- L'arrêt des primes « au mérite » et « d'intéressement ». La FSU revendique l'uniformité et l'alignement des primes (sur celui du RIPEC) à court terme pour les enseignant·es du second degré (E2D) et leur intégration aux salaires pour les enseignant·es.
- Le retour à une gestion nationale des carrières des enseignant·es E2D, qui est la seule garantie d'équité, de transparence, pour en finir avec les disparités, distorsions entre les établissements, les universités, les académies.
- La revalorisation des carrières et point d'indice, l'amélioration des conditions de travail, l'accès à la recherche.
- La réduction du temps de travail (objectif 250h) et la prise en compte des différentes activités dans le service, avec accès à la recherche.
- L'avancement d'échelon automatique au meilleur rythme (comme les enseignant·es-chercheur·es).
- Un accès pour tous et toutes à la classe exceptionnelle.
- 1/2 service pour les doctorant·es ou postulant·es au corps des maîtres de conférence.
- La transformation des heures complémentaires en postes statutaires

**JE VOTE SNEP,  
JE CLIQUE FSU !**



- Pour les heures complémentaires restantes, l'augmentation sensible du taux des heures complémentaires.
- Des regroupements d'universités sur la base du volontariat et de la coopération et non sur l'obligation et la concurrence.
- L'abrogation de la LRU en lien avec la construction d'une loi d'orientation et de programmation pour l'ESR permettant une véritable démocratisation et réussite de tous et toutes les étudiant·es, une recherche augmentée et indépendante...

**B/ Les Commissions Administratives Paritaires (CAP), nationale et académique pour les titulaires, élu·es pour 4 ans. (2 votes à faire : un vote CAP Académique et un vote CAP National).**

Malgré leurs affaiblissements dans le contrôle en amont, elles défendent les droits des agent·es titulaires du second degré en matière de gestion de carrière individuelle : mutations, temps de travail, disponibilité, formation, démissions... Ce sont elles aussi qui instruisent les commissions disciplinaires. Les CAP émettent des avis, et c'est le Rectorat qui décide.

Au sein de la La CAPN et CAP académique 2<sup>nd</sup> degré, nos élu·es vous accompagnent dans la gestion de votre carrière, pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : mutations, temps de travail, disponibilité, formation, démissions... C'est aussi elle qui gère les conseils de discipline.

**Elles sont convoquées pour les questions suivantes :**

- Refus de titularisation
- Révision de l'appréciation de la valeur professionnelle (Rendez-vous de carrière)
- Refus de divers congés ou de temps partiel

La CAPN et les CAPA avec leurs élu·es émettent des avis et permettent aux représentant·es des personnels de faire entendre leurs revendications

## VOTES DES VACATAIRES ET CONTRACTUEL·LES DANS LEURS UNIVERSITÉS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DES AGENTS NON TI- TULAIRES (CCP-ANT).

Les enseignant·es d'EPS exerçant dans les établissements du second degré peuvent être concerné·es.

En effet, s'ils font des vacances à l'université à hauteur d'au moins 64 heures années, ils peuvent (doivent) voter à la CCP-ANT. Pour être électeur·rices, leurs contrats doivent avoir été signés pour début octobre. La CCP-ANT est compétente à l'égard des agent·es non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur. La Commission peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent·es non titulaires (disciplinaire, contestations de compte-rendu d'entretien professionnel ou de refus de télétravail...).

**Voter SNEP, c'est cliquer FSU.**

# MODALITÉS DE VOTE :

## CONCRÈTEMENT LES ÉTAPES À EFFECTUER POUR POUVOIR VOTER ?

Le vote électronique est la norme sauf dérogation pour des établissements locaux (voir plus bas<sup>(1)</sup>). **Le vote aura lieu du 1<sup>er</sup> décembre à 8 heures au 8 décembre 2022 à 17 heures** sur une plateforme électronique dédiée.

**Attention : il y aura deux types de votes électroniques :**

- **Un type (T1)** qui concernera le vote au CSA national et les deux CAP (A et N), soit **3 votes à faire**. (Ces votes sont organisés par un seul prestataire national choisi par le ministère : Voxaly-Docaposte).
- **Un autre type (T2)** qui ne comprendra qu'un seul vote. Il concernera le CSA local d'établissement pour les titulaires ou CCP-ANT pour les contractuel-les / vacataires. Il sera organisé par l'université avec ses propres méthodes ; elle choisit son prestataire (donc surveillez vos mails ou courrier interne). Ce vote sera électronique sauf dérogation pour 13 universités et nombre d'écoles où le vote sera à l'urne (voire par correspondance), le 8/12 (cf. liste et consultez l'arrêté du 9 mars 2022)<sup>(1)</sup>.

**Pour le T1:**

Vous avez dû recevoir par voie postale (normalement reçue à l'écriture de ce bulletin) une lettre du MEJESR intitulée Elections professionnelles 2022 - Notice de vote avec votre code de vote en bas de la feuille à gauche en petit et les modalités.

**Attention et comme c'est écrit : « Document à conserver : indispensable pour voter »**

D'abord il faudra accéder (depuis le 13/10) « au portail élections » à l'adresse suivante <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>.

Ensuite vous demanderez à activer votre compte en rentrant votre identifiant qui est votre mail professionnel (celui de l'université normalement ou ac- académie ?) Veillez à ce que votre mail pro soit bien activé.

Puis vous recevrez un mail sur votre mail pro. Celui-ci comprendra un lien que vous activerez pour créer votre compte électeur-riche et vous choisirez votre mot de passe « élections ». **Vous choisirez** une question personnelle dans le

menu déroulant « défi » et vous enregistrerez votre réponse à cette question (vous saisirez aussi le « captcha ») ... Votre compte sera alors activé.

**Depuis le 13/10**, vous pouvez utiliser le portail élection où vous pouvez consulter votre profil électeur-riche, la liste des scrutins qui vous concerne, les listes électorales.

**Au plus tard le 16/11**, vous pourrez consulter les professions de foi des organisations syndicales (pour nous la FSU – ne cherchez pas le sigle SNEP).

**Et du 1<sup>er</sup> décembre à partir de 8 heures jusqu'au 8 décembre fin 17h, je vote !**

**Pour VOTER SNEP, je clique FSU !**

**Si vous rencontrez un problème**, contactez le secrétariat de votre université ou le rectorat. Une assistance a été mise en place dans chaque établissement et rectorat. En cas de problème persistant, alors contactez-nous : [pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net) ou au 06 89 38 83 05



(1) Un arrêté fixe la liste des établissements autorisés à déroger (voir le lien), pour les scrutins locaux, au vote électronique. Il y a 13 universités (les 3 univ de Toulouse/Bordeaux 3/Brest/Aix Marseille/Corse/ Paris 13/Montpellier 1 et 2)/ Antilles/Nanterre/ Saclay/ Calédonie). Il y a également beaucoup d'écoles dont les ENS... Il y est spécifié, pour le vote CSA d'établissement, « vote à l'urne le 8/12 exclusivement », voire parfois pour certaines universités, le vote par correspondance est autorisé. Ci-joint le lien <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045327658>

### RAPPEL : quels votes, qui vote et pour quelles instances ?

Les enseignant-es de statut de second degré (professeur-e EPS et agrégé-e) affecté-es à l'enseignement Supérieur (Université, École,...).

Les Instances à pouvoir	Professeur-e EPS	Agrégé-e EPS	Modalités de vote	Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de : LISTE FSU !
CSA ministériel	X	X	Vote électronique (T1)	Du 1 au 8/12	Liste FSU avec des candidats SNEP
CSA de chaque université organisé localement par celles-ci	X	X	Vote électronique qui sera organisé par chaque établissement (T2) sauf dérogation pour vote à l'urne (voir la note <sup>(1)</sup> )	Du 1 au 8/12 (et si à l'urne uniquement le 8/12 !)	Liste FSU avec des candidats SNEP
CAP Académique des statuts de second degré	X	X	Vote électronique (T1)	Du 1 au 8/12	Liste FSU commune avec le SNEP, SNEs, SNEsup regroupant tous les statuts de 2 <sup>nd</sup> degré. (certifié-e, prof EPS, agrégé-e)
CAP Nationale des statuts de second degré	X	X	Vote électronique (T1)	Du 1 au 8/12	Liste FSU avec des candidat-es SNEP

# ASSISES DU « SPORT »<sup>(1)</sup> À L'UNIVERSITÉ :

## QUELLES PRATIQUES, FORMATIONS ET RECHERCHES FACE AUX ENJEUX POLITIQUES, SOCIAUX, DÉMOCRATIQUES ET ÉCOLOGIQUES.

Vendredi 17 et samedi 18 mars à  
Rennes 2 (locaux du STAPS).

Un événement du SNEP-FSU et du  
SNESup-FSU qui vous y invitent !

### DES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ POUR QUOI FAIRE ?

- Se voir, se retrouver, échanger et débattre entre enseignant-es d'EPS et enseignant-es chercheur-es et d'autres acteurs et actrices sur le sujet du sport<sup>(1)</sup> entendu au sens large des APSA.

- Besoin de sortir de nos lieux de travail qui sont atomisés ou disloqués, qui sont souvent des « lessiveuses ». Besoin donc de prendre du recul et de (re)créer du lien.

- Faire des états des lieux de nos structures<sup>(2)</sup> et problématiques (STAPS-INSPE-SUAPS-GE et FFSU), questionner celles-ci et envisager des perspectives d'actions.

- Face à l'explosion des collectifs dans nombre de structures : redonner du sens et la « main » sur nos métiers, interroger l'identité de nos diverses « communautés » traitant du « sport » dans le cadre du service public et retrouver du collectif au sein de l'enseignement Supérieur.

(2) Nos structures sont questionnées et travaillées par des enjeux multiples, en particulier par les politiques d'austérité. La résilience et/ou « l'adaptationnisme » semblent nous entraîner dans une lessiveuse. Parcoursup accentue le questionnement de l'identité des STAPS. Le manque de moyens a engendré un effondrement des taux d'encadrement et a obligé les personnels à entrer en lutte sociale par le mouvement #STAPSenDanger. Les réformes de la FDE ont déstabilisé les personnels et le sens du travail dans des INSPE est fortement dégradé et en danger. Les 8 missions des SUAPS ne peuvent être remplies de manière sereine et efficace pour tous les étudiant-es faute de moyens humains et d'installations sportives suffisantes,...



### Un fil rouge :

Interroger le sport, les APSA au sein de l'université française, entendu comme espace d'émancipation et de transformation sociale : quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches ?

- **Les enjeux politiques** : la marchandisation, privatisation du système est-elle conciliable avec notre volonté d'émancipation et de transformation ? Les APSA ne sont-elles que des outils de divertissements et de pansements aux maux de la société ?

- **Les enjeux sociaux** : quelle démocratisation des APSA face aux besoins de lien social, de loisirs, de lutte contre la sédentarité... ?

- **Les enjeux démocratiques** : quelle démocratie au sein de l'université pour assurer nos missions sereinement et permettre

l'émancipation des étudiant-es ? Comment en finir avec les tensions entre nos missions et les faibles moyens pour les remplir ? Comment rester maître et concepteur-riche face aux exigences institutionnelles toujours plus fortes et un « new management public » de plus en plus assumé et imposé ?

- **Les enjeux écologiques** touchent à la rénovation/construction des équipements sportifs, au questionnement sur le matériel utilisé ainsi que sur les APSA... Mais ils impactent également les conditions de travail des personnels et étudiant-es. (climatisation, indemnités transports doux et en commun, place du numérique et son utilisation...)

### Divers modes de travail (cf. programme dans ses grandes lignes page 14) :

Nous alternerons conférences, tables rondes, ateliers sur des problématiques spécifiques à chaque structure, mais aussi des dialogues inter structures sur des sujets tels que la place des femmes dans l'université et le sport, la qualification dans les métiers du sport, la formation des enseignant-es, ainsi que des ateliers de pratique d'APSA le samedi matin. L'enjeu est d'interroger les APSA selon différents points de vue, comme objets d'études et de recherche universitaire, comme moyens de formations universitaire et de formation à l'intervention, non inféodées aux logiques de marchandisation ou d'instrumentalisation politique.

### Invité-es :

Universitaires, formateurs et formatrices, et professeur-es d'EPS sont sollicité-es. Des représentant-es de la C3D, GNDS, ANESTAPS ont d'ores et déjà répondu positivement à notre invitation.

Nous souhaitons la participation de toutes les structures SUAPS, STAPS, INSPE ... Et de toutes les académies. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous ferons des états des lieux pertinents et plus nos échanges seront riches, permettant la poursuite de l'activité revendicative au-delà de ces Assises.

Consultez le programme en page 14 et sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/les-secteurs/enseignement-superieur/assises-du-sport-a-luniversite/>

**LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ**  
Quelles pratiques, formations, recherches à l'horizon 2030 ?

**17 et 18 mars 2023**  
**au STAPS Rennes 2**

Save the date

Un évènement

SNESUP FSU SNEP FSU

*« Le sport et les APSA dans les formations d'enseignement supérieur en débat : quels enjeux sociaux et éducatifs ? Rencontrons-nous pour débattre, recréer du lien et du sens... »*

ou **flasher le QR ci-dessous.**



L'inscription sera possible sur ce lien. Les modalités seront précisées.

Un hébergement sera possible le vendredi soir (150 places sont déjà réservées), avec possibilité d'arriver la veille (accueil militant).

Lors de l'inscription une participation, non arrêtée précisément à cette écriture, sera demandée (cf. le site sur assises).

Cette participation inclura les frais d'hébergement à l'hôtel (réservé par nos soins), les deux repas du midi, et le remboursement des déplacements<sup>(3)</sup>

(3) Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de voir si vos établissements peuvent prendre en charge vos frais de transport (nous fournirons si besoin des attestations de présence et programme).

**Rappel : 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts.**

**Pour tous contacts ou informations générales :**

[educ@snepfsu.net](mailto:educ@snepfsu.net)

ou [pascal.anger@snepfsu.net](mailto:pascal.anger@snepfsu.net)

ou [samuel.lepuissant@snepfsu.net](mailto:samuel.lepuissant@snepfsu.net)  
(Rennes).

# PROGRAMME

## ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ – 17 & 18 mars 2023 – RENNES 2

Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ?

Programme dans ses grandes lignes sous réserve de modifications

### Vendredi 17 mars 2023

9h30 à 10h00	Accueil au STAPS de Rennes 2
-----------------	------------------------------

### Ouverture 10h - Plénière

10h00 à 12h30 2 tables rondes à suivre.	Introduction : pourquoi ces assises par les secrétaires généraux du SNEP-SNESUP (FSU) - Table ronde 1 : le sport et les APSA dans les formations d'enseignement supérieur en débat : quels enjeux sociaux et éducatifs ? - Table ronde 2 : 15 ans de réformes à l'université pour faire quoi : une dislocation et une destruction qui ne dit pas son nom ?
---	--

### Repas

14h 00 à 16h15	<b>Travail par structures</b> Dans chaque atelier (STAPS/SUAPS ?...) seront traités successivement les points ci-dessous :
-------------------	---

	STAPS	SUAPS-GE	INSPE	FFSU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel (s) équilibre(s) entre les mentions dont EM</li> <li>- Quel équilibre entre enseignement scientifique et technologique des APSA (2nd degré et enseignant-e chercheur-e (EC))</li> </ul> <p><b>Sous-jacent à ces points :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle place pour les E2D (enseignant-e de statut second degré) dans les mentions ?</li> <li>- Quels enjeux sur les diplômes avec la montée des DU et AEU ?</li> <li>- Quelles recherches et labos ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles conditions pour une formation complète et équilibrée des étudiants (projet péda et UE... postes ?)</li> <li>- Quels modèles économiques (CVEC / poste/ budget...)?</li> <li>- Comment garder des services pour mener à bien les 8 missions et rester des concepteur-rices ?</li> <li>- Comment faire fonctionner les services entre les droits et obligation du fonctionnaire de Catég A ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux et problématiques (avenir INSPE)</li> </ul> <p><b>Sur les formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meef EPS</li> <li>- Meef PE</li> <li>- Temps commun, puis par groupes</li> <li>- Quelle place reste-il pour la recherche ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles places pour la FFSU : comment construire une complémentarité à la formation universitaire sans rentrer en concurrence avec les SUAPS ?</li> <li>- Quels outils pour la rencontre / enjeux des formes de pratiques / rôle des CMR-N / y'a-t-il une place pour une vision critique du Sport (et e-sport) dans les formats de compétition ou d'animations sur les campus ?</li> </ul>
16h30 à 17h45	<b>Plénière :</b> Genre – sport – égalité : Quelle place des femmes à l'université ?			
17h45 à 19h00	<b>Plénière :</b> Etat des lieux sur les formations/qualifications ... aux métiers du sport et le rôle de l'université : quels enjeux ?			

### Apéro festif et soirée

### Samedi 18 mars 2023

8h30 à 10h00	<b>Ateliers de pratiques :</b> Proposition d'une séquence porteuse d'enjeux de formation universitaire, SUAPS / STAPS et INSPE 6 ou 8 APSA présentées par des collègues: (en projet) VB / TT ou bad/ Danse/ Escalade/ Athlé/ muscu <b>Apporter votre tenue !</b>
-----------------	---

### Ateliers transversaux (sous réserve d'un Atelier supplémentaire)

	Installations sportives et écologie :	Femme et STAPS Deux recherches : femmes et STAPS. Quelles perspectives pour plus d'égalité ?	Quelle vie de campus et quelle vie associative ? Comment favoriser la rencontre entre étudiant-es (et personnels) (SUAPS-GE/FFSU)	Comment stopper le processus de privatisation des formations et prépa concours ?	Quelles alternatives au new management pour reprendre la main sur son travail ? Burn out/ souffrance au travail / harcèlement/ Comment les prévenir et comment aider les collègues ?	Formation des formateur-rices Etat des lieux en STAPS et INSPE. Quels parcours individuels, quelle place du collectif ?
10h30 à 12h30	Comment faire face aux besoins et prendre en compte la transition écologique ?					

### Repas

14h00 à 16h00	<b>Plénière :</b> - Présentation (courte) du centre EPS et Société : Ses orientations politico-didactiques et son intérêt pour les formations – recherches universitaires <b>Conclusion de ces deux jours :</b> - Retour de propositions, de perspectives de travail, d'activités des travaux de ces 2 jours - Essai de synthèse des débats et perspectives d'actions <b>Clôture.</b>
------------------	--

### Fin

Les organisations comme la C3D, le GNDS, l'ANESTAPS, la 74<sup>ème</sup> section nous ont confirmé leur participation et elles interviendront aussi es qualité dans les débats. D'autres organisations, intervenant-es connu-es et acteur-rices (FFSU, FU, AMF, ARF,...) sont en cours d'invitation.



Pour avoir des précisions qui vont s'affiner sur le programme et les intervenant-es, ainsi que les liens d'inscriptions et modalités pratiques.

Consulter notre site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/les-secteurs/enseignement-superieur/assises-du-sport-a-luniverte/> ou flasher ce QR code

# POUR FAIRE AVANCER LE SPORT DE COMPÉTITION UNIVERSITAIRE IL FAUT QUE LES CARRIÈRES DES DIRECTEUR·RICES FFSU AVANCENT AUSSI.

**F**onction primordiale de l'architecture de la FFSU, les directeur·rices nationaux·ales et régionaux·ales sont les maîtres d'œuvre de la politique de la FFSU. Engagé·es dans des tâches lourdes et multiples (gestion des calendriers de compétitions, organisation de CFU, gestion des salarié·es des ligues, mise en place d'événements sur les campus... toujours en lien avec les SUAPS, les Institutions sportives, les gouvernances...), les postes de directeur·rices de la FFSU

souffrent d'un manque de reconnaissance statutaire. En effet, contrairement à leurs homologues au sein de l'UNSS, les directeur·rices FFSU sont dans l'impossibilité d'accéder à la classe exceptionnelle au vivier 1. La raison opposée par le ministère actuellement est que les collègues FFSU sont en « détachement », alors que les collègues UNSS ont réintégré l'EN. Simultanément, comme ces collègues s'occupent du sport universitaire (FFSU) et travaillent donc dans l'enseignement su-

périeur, on ne comprend pas pourquoi non plus ils ne pourraient pas être traités comme les collègues affecté·es dans l'ESR ayant accès au vivier1. Nous soutenons nos collègues, car ce blocage peut représenter aussi un élément de défiance pour des collègues EPS souhaitant postuler pour une fonction de directeur·rice au sein de la FFSU. Nous demandons par ailleurs à ce que tous les collègues puissent accéder à ce 3<sup>ème</sup> grade à minima en fin de carrière

✉ [samuel.lepuissant@snepfusu.net](mailto:samuel.lepuissant@snepfusu.net)

## SNEP-FSU et écologie

Un SNEP-FSU qui travaille la question de la bifurcation écologique du global au métier et inversement. Un aperçu non exhaustif :

Depuis 2019 nous avons un réseau écosyndical d'une quarantaine de collègues qui échangent notamment sur les pratiques professionnelles sur ce sujet. Des collègues en SUAPS-GE et STAPS travaillent sur ce sujet (par exemple un DEUST « Loisirs Sportifs Eco Responsables » a été créé en 09/2021 au STAPS de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), sur le site de Longuenesse.

Nous avons adopté à notre dernier congrès en décembre 2021 une motion « Bifurcation écologique une urgence pour tous et toutes » avec une feuille de route...

<https://lesite.snepfusu.fr/agir/outils-danalyse/ecologie/bifurcation-ecologique-be-une-urgence-pour-tous-et-toutes/>

En mai 2022 nous avons questionné un nombre conséquent de distributeurs équipementiers sur le petit matériel acheté en EPS.

Le SNEP-FSU a par ailleurs construit le référentiel des équipements sportifs en transition environnementale (RESET) <https://lesite.snepfusu.fr/mon-metier/equipements/les-referentiels-du-snep-fsu/reset-du-snep-fsu/>

Enfin nous préparons une soirée webinaire le 14/12/2022 « EPS et écologie : où est le problème ? ».

✉ [pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)



## INSPE et Formation des enseignant·es (FDE)

### Faut-il encore former des enseignant·es ?

Telle est la question que semble trancher la politique du ministère de l'EN et celui du MESRI dans le sens où ils semblent enterrer toute possibilité sérieuse et exigeante de formation universitaire et professionnelle. Le recrutement de contractuel·les sans expérience avec une formation de quelques jours à cette rentrée (+ Job dating à Versailles au printemps) est un des révélateurs de cette conception. Rappelons l'état des lieux :

#### Dans les INSPE en général :

- Manque de moyens pour assurer tous les enseignements et le suivi des étudiant·es prévus dans les maquettes MEEF.
- Manque de moyens pour mettre en place la formation (pourtant bien inconsistante) des fonctionnaires stagiaires lauréat·es des concours.
- Les équipes de formation n'ont ni le temps, ni les moyens de se réunir, sans parler spécifiquement des problèmes de locaux.
- Les collègues à temps partagé ont beaucoup de difficultés pour s'investir dans la vie des INSPE où ce qu'il en reste.
- Les formateur·rices subissent une surcharge chronique de travail, exacerbée par la pénurie de personnels administratifs, eux aussi surchargés. En dépit de l'avis du CHSCT du MESRI le 13/07/2021 actant la souffrance au travail des personnels des INSPE, avis qui n'a eu aucune suite, la situation continue à se dégrader.

Au final, tout cela affaisse, désagrège voire liquide une formation exigeante des futur·es enseignant·es et disqualifie le métier d'enseignant·e. Au-delà de la formation des enseignant·es, c'est le service public rendu aux élèves, aux jeunes en formation qui est fortement dégradé. C'est très inquiétant pour la formation du·de la futur·e citoyen·ne et malheureusement bien révélateur d'un projet de société.

✉ [pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégé stagiaire	
				Disponibilité		Congés (parental...)					

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>		<b>Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )</b>		<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/JE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>					

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

<b>Catégorie professionnelle</b>	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTSP	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégé Hors Classe - CTSP Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTSP Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		<b>59 €</b>	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		<b>103 €</b>	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		<b>132 €</b>		
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		<b>73 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		<b>146 €</b>		
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		<b>88 €</b>								
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €			Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		<b>Abonnement Bulletin</b> Non syndicaux 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €			
	Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €			Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €					
	Congé parental - disponibilité	46 €			Congé de formation		102 €					
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.											
	<b>Retraité-e</b> : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		<b>51 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		<b>94 €</b>	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		<b>148 €</b>		
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		<b>68 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		<b>103 €</b>	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		<b>160 €</b>		
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		<b>83 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 900 € →groupe 10		<b>168 €</b>		
					Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		<b>134 €</b>					

## Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois ). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

 <b>PRELEVEMENT MANDAT</b>  <small>Single Euro Payments Area</small>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	<p style="text-align: center;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p style="text-align: center;">NE RIEN INSCRIRE ICI →</p>
	Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP <b>A :</b> _____ <b>Le :</b> _____  <b>Signature :</b> _____

**CREDIT D'IMPOT**

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.